



N° 10
Décembre
2011

L'Écho de Courlans

Le mot du maire

Chers administrés,

L'équipe municipale élue en 2008 continue de travailler, sans pessimisme mais avec réalisme et pragmatisme pour mettre en œuvre les objectifs qu'elle s'était fixés. Je tiens donc à vous informer de l'état d'avancement de certains projets, particulièrement importants et profite de ce bulletin pour vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Alain Pattingre

Voirie et urbanisme

Réfection du pont Au Gay La Biche :

Comme suite à l'utilisation du pont par des véhicules agricoles à fort tonnage, l'ouvrage, propriété de la commune, a dû être fermé à toute circulation en raison du danger d'effondrement. Consciente de l'enjeu important en terme de déplacements doux, la municipalité a décidé de réhabiliter le pont pour l'ouvrir à nouveau à la circulation des piétons, cyclistes ou cavaliers. Une reconstruction à l'identique aurait entraîné les mêmes effets qui ont conduit à sa détérioration.

L'entreprise De Michelli qui a remporté l'appel d'offres devrait débiter les travaux prochainement pour permettre une ouverture du pont dès le printemps 2012.

Aménagement rue Emmanuel Vauchez

La rue Emmanuel vauchez qui relie la rue Robert Morland au nouveau lotissement du Pré de la Vallière sera bientôt aménagée en deux parties : partie haute recouverte d'enrobé et équipée de trottoirs pour permettre le raccordement de la rue avec la voirie du nouveau lotissement et partie basse aménagée en voie piétonne pour permettre la liaison avec l'école et les bâtiments municipaux. L'aménagement de cette partie permettra également de sécuriser la circulation automobile et d'optimiser l'écoulement des eaux de surface.

Le projet de voirie qui représentait une charge financière très lourde pour le budget communal a pu voir le jour grâce à l'instauration par la municipalité de la taxe dite « PVR » supportée par le lotisseur permettant ainsi de limiter la dépense pour la commune.

Pour plus d'informations sur cette taxe, vous pouvez vous reporter au compte-rendu du conseil municipal du 20/02/2009 en ligne sur notre site à la rubrique « municipalité ».



Changeant de propriétaire à l'épicerie-tabac-presse SABRINA vous accueille tous les jours (sauf le mercredi) y compris le dimanche et les jours fériés

La municipalité lui souhaite la bienvenue et lui adresse ses vœux de réussite.

Signalétique

Comme suite à l'arrêté municipal du 30/08/2011, la route de Bletterans sera désormais limitée aux véhicules de moins de 3,5 tonnes (riverains exceptés). En collaboration avec les services du Département, des panneaux seront installés prochainement ; ils permettront ainsi de renforcer la sécurité dans cette partie du village ainsi qu'aux abords du carrefour avec la RD 678 dans un sens comme dans l'autre.

De même, de nombreux panneaux indicateurs en mauvais état ou hors normes seront également remplacés.

Enfin et suite au rapport du SDIS certains poteaux de défense incendie seront remis en état ou remplacés très prochainement.

Forêt communale

Cette année et après concertation avec l'ONF, il ne sera pas proposé d'affouage aux habitants de la commune (quantité de bois insuffisante). Ce bulletin est l'occasion de déplorer le manque de civisme de certains affouagistes. En effet certaines coupes n'ont pas été réalisées alors que la date limite était fixée au 15 octobre 2011. Ce non respect des engagements pris pénalise l'ensemble de la communauté.

Environnement

Nouvelle réglementation thermique :

Depuis le 28 octobre 2011, la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) est désormais applicable tout d'abord dans les bâtiments neufs abritant des bureaux, des bâtiments scolaires, des locaux destinés à la petite enfance ou certains immeubles d'habitation. Le 1^{er} janvier 2013 tous les bâtiments neufs seront concernés.

Cette nouvelle RT 2012 oblige à construire des bâtiments consommant trois fois moins d'énergie qu'actuellement. La RT 2020 conduira à la réalisation de bâtiments ZERO énergie !

Le constructeur doit donc attester du respect de la RT 2012 au moment du dépôt du permis de construire et faire attester en fin de travaux de l'atteinte des objectifs annoncés.

Civisme

Eclairage public :

Si vous constatez qu'un lampadaire est hors service dans votre quartier, merci de bien vouloir prévenir le secrétariat de mairie. La société de maintenance intervient à compter de 3 lampadaires hors service sur le territoire communal.

Taille des haies et arbres à hautes tiges :

Obligation est faite à tous les habitants concernés de couper les branches dépassant chez son voisin ou sur le domaine public. Ce non entretien qui peut devenir gênant voire dangereux est très pénalisant pour les riverains ou la communauté. Monsieur le maire envisage donc de faire appliquer la réglementation en vigueur aux frais du contrevenant.

« **100% compostage** » : programme de recyclage des déchets verts du Sydom.

Compostage individuel, compostage collectif (quartiers, rues), mise à disposition de composteurs (15€).

Les objectifs :

Permettre (même sans jardin) de pratiquer le compostage pour réduire les déchets du bac gris, réduire les dépenses (compostage gratuit) et privilégier la valorisation sur place.

Renseignements supplémentaires en mairie ou sur le site du Sydom : <http://www.letri.com>

Infos diverses

Révision de la liste électorale :

Les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2011. Les pièces justificatives et les conditions à remplir pour être électeur sont consultables en mairie ou sur le site de la commune :

<http://www.courlans.fr/mairie.htm>

Passeports :

Les passeports sécurisés depuis le 10 mars 2009 ne sont délivrés que dans les communes suivantes qui disposent du recueil de données biométriques : Arbois, Arinthod, Bletterans, Champagnole, Chaussin, Clairvaux, Dole, Lons le saunier, Moirans, Morez, Orchamps, OrgeletSt Amour, St Claude.

Les autres communes ne délivrent plus de passeports.

Affaires scolaires

Si la rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions avec 6 classes et un effectif stable, il convient de noter le départ de la directrice Mme Pichon-Dufourt appelée à d'autres fonctions à l'inspection de circonscription et son remplacement à la direction de l'école par Mme Fels jusqu'à la fin de l'année scolaire. Sa classe de CM1-CM2 sera désormais assurée par Alexandra Vallet.

L'équipe pédagogique est donc la suivante :

- PS/MS : Mme Fels assistée d'Adeline Montagnon et remplacée le vendredi par Mme Vignon
- MS/GS : Mme Albouy assistée de Maryse Gros
- CP/CE1 : M. Cieplik
- CE1/CE2 : M. Brayard
- CE2/CM1 : Mme Bouchet
- CM1/CM2 : Mme Vallet

Direction : Mme Fels – Tel 03 84 24 09 11

ecole.courlans@ac-besancon.fr

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public : merci de respecter ces horaires

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00
- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Site internet : <http://www.courlans.fr>

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint : chaque mardi de 17h30 à 19h00 (*il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie*)